Commune de Marines
www.marines.fr
Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines
Tel. 01 30 39 70 21 - Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260121-2026DM01-AU

N° : 2026DM01

SERVICE : Juridique **REF. : JD**	DECISION DU MAIRE 2026

Objet

Demande de subvention intercommunale auprès de la Communauté de communes Vexin Centre pour l'année 2026 - Adosphère

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à procéder aux demandes de subvention dans l'intérêt de financer les projets communaux,

Vu les propositions de subventionnement par la Communauté de Communes Vexin Centre dans le domaine de l'Enfance et de la Petite Enfance pour l'année 2026,

Vu les projets de manifestations et programmes d'actions prévus en 2026 par l'Adosphère,

Considérant que les projets de l'Adosphère entrent dans le cadre des domaines subventionnables par la CCVC,

Considérant que la commune souhaite solliciter une subvention d'un montant de 40 000 euros au titre de l'année ou exercice 2026 auprès de la CCVC pour pouvoir mettre en œuvre ses projets,

Considérant qu'il convient de solliciter la subvention susvisée par le biais du dossier de demande de subvention intercommunale 2026 envoyé par la CCVC,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la CCVC pour un montant de 40 000 euros afin de soutenir les projets de l'Adosphère prévus pour 2026.

Article 2 : Le Maire est habilité à signer tout document nécessaire à la constitution et à l'envoi du dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes Vexin Centre.

Article 3 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au prestataire.

Fait à MARINES, le 21/01/2026

MAIRIE DE MARINES (Val d'Oise)

Le Maire,

Nadine NINOT